

# FEUILLE FRIBOURGEOISE

HEBDOMADAIRE DE LA GLÂNE ET ENVIRONS fondé en 1891

## Abonnements:

Prix de l'abonnement 2015 (TVA incluse): Fr. 55.—  
Etranger port en sus Le numéro (TVA incl.): 1.20 fr.

## Annonces:

Le mm 68 ct. sur une colonne (TVA non comprise)  
Prix minimum pour une annonce: Fr. 22.05 (TVA 8% incl.)

## Délai pour la remise des annonces:

Mardi, 9 h

Imprimeur-Editeur

HOIRS DE VEUVE F. AYER-DEMIERRE  
Grand-Rue 24, case postale 306 1680 ROMONT

☎ 026 652 22 64 - Fax 026 652 35 46 - CCP 17-387-3  
ayerdemierre@bluewin.ch

Agrandissement du CO de la Glâne

## Lauréats du concours d'architecte dévoilés



(FF – sr) – A l'automne dernier était lancé un concours d'architectes en vue de la construction du nouveau bâtiment du CO de la Glâne devant abriter la piscine ainsi que diverses salles et locaux annexes. Le délai de remise des dossiers était échu au début du mois de février. 60 bureaux se sont inscrits à ce concours et 51, dont de nombreux étrangers, en particulier espagnols, ont remis leur projet dans les délais. Notons qu'aucun bureau glânois ne s'y est intéressé. Le jury s'est réuni les 4 et 5 mars pour examiner ces projets. Il en a tout d'abord éliminé un qui ne répondait pas au règlement du concours (non respect de l'anonymat) et a retenu les 50 autres, écartant toutefois de la distribution des prix trois projets ne respectant pas le règlement d'application de la LaTeC. Devant la variété et le choix des projets, trois tours de jugement ont été rendus nécessaires avant que ne soient désignés les lauréats. Finalement c'est le projet dénommé «Piet» conçu par le bureau zurichois Weck Gonzalo et Victor Figueras Corboud qui a été choisi et remporte la somme de 50'000 fr. Le deuxième prix de 40'000 fr est attribué au

bureau Viridis Architecture et KLR Architecture, de Fribourg et son projet «Timanina». Au troisième rang on trouve le bureau D4 atelier d'architecture de Lausanne qui se voit attribuer pour le projet «Orlando» 24'000 fr. Le projet «Amaryllis» du bureau Jean-Baptiste Bruderer de Carouge/GE reçoit un montant de 15'000 fr., celui du bureau OCV SA, O. Charrière architectes SA, à Bulle «Woodkid» obtient 8'000 fr et enfin le projet de LVPH architectes, à Fribourg «Selimiye» reçoit 7'000 fr. Dans ses considérants, le jury recommande d'attribuer le mandat au bureau zurichois.

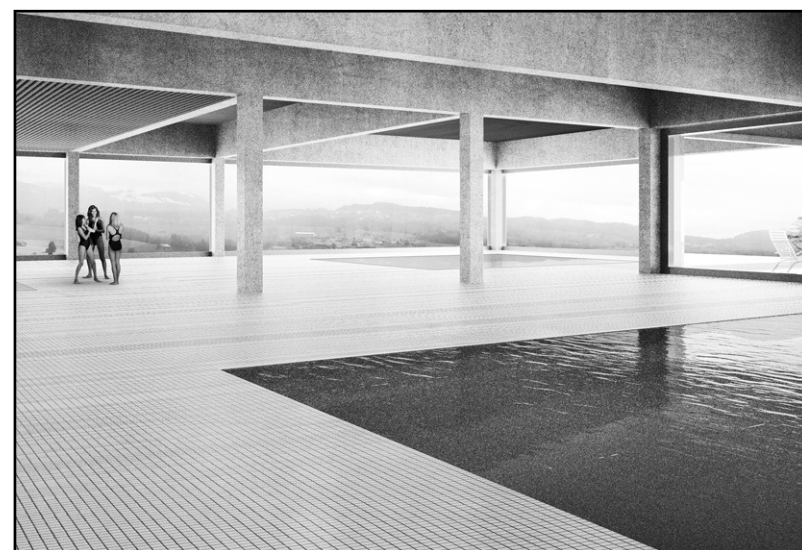
Dans son jugement, celui-ci reconnaît le caractère public du complexe et sa position clairement ouverte sur la route d'Arruffens. Il souligne la qualité de l'aménagement intérieur dont le programme se compose essentiellement de trois plans, le socle contenant les bassins et les locaux techniques, le programme public intégrant la cafétéria et les accès situés au même niveau que l'entrée et à l'étage les salles de sport et celles destinées au conservatoire. Le jury constate en outre que l'auteur du projet a tiré judicieusement partie de la

déclivité du terrain, le niveau des piscines bénéficiant d'une très belle vue sur les Préalpes, tout en préservant l'intimité des nageurs.

Le vernissage de l'exposition des projets, dans l'aula de l'école, jeudi dernier en fin d'après-midi, a rassemblé une nombreuse assistance faite des représentants des bureaux ayant participé au concours mais aussi de plusieurs membres de nos exécutifs communaux ainsi que de plusieurs députés et de très nombreux membres du corps enseignant. Déjà, auparavant, au moment de la sortie des cours, de nombreux élèves se sont répandus dans l'exposition pour contempler les différents projets. Ceux-ci sont visibles jusqu'à dimanche prochain 29 mars: jeudi et vendredi, de 17 à 20 h, samedi, de 14 à 16 h, et dimanche de 10 à 12 h.

Désormais, le projet sera affiné, les différentes remarques du jury devront être prises en considération et les plans affinés. Puis le financement devra être estimé. Celui-ci doit comprendre non seulement la construction du

nouveau bâtiment mais encore les diverses transformations à apporter aux bâtiments existants, avec notamment la transformation des surfaces de l'actuelle piscine en salles de classe. Ces estimations seront ensuite soumises à l'Etat en vue de l'attribution des subventions. Une fois l'ensemble de ces chiffres connus, le crédit de construction adopté par l'assemblée des délégués de l'Association pour le CO sera soumis au peuple lors d'une votation. Puis suite à la mise à l'enquête du projet, les travaux de construction pourront démarrer. La mise en exploitation de ce bâtiment devrait intervenir au plus tard pour la rentrée scolaire 2017/2018.



Les lauréats du concours